

RFC 7335 : IPv4 Service Continuity Prefix

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 7 septembre 2014

Date de publication du RFC : Août 2014

<https://www.bortzmeyer.org/7335.html>

Le RFC 6333¹, qui normalisait le protocole DS-Lite, réservait un préfixe IPv4, 192.0.0.0/29, pour numérotter les entités impliquées dans le fonctionnement des tunnels DS-Lite. Ce nouveau RFC 7335 **généralise** ce préfixe en le rendant utilisable pour toutes les solutions techniques liées à la migration vers IPv6.

En effet, ces adresses ne doivent jamais apparaître sur l'Internet. Dans DS-Lite, elles sont limitées aux communications entre les extrémités du tunnel DS-Lite. Il n'y a donc pas de risque de collision si on se sert de ces adresses pour une autre utilisation interne. Si un autre système de transition vers IPv6 a besoin d'adresses IPv4 internes, il peut désormais les prendre dans ce préfixe. C'est par exemple le cas (section 3) de 464XLAT (RFC 6877) où la machine de l'utilisateur (CLAT : "*client side translator*") peut faire de la traduction d'adresses mais a besoin d'une adresse IPv4 (qui ne sortira pas de la machine) à présenter aux applications.

Plutôt que de réserver un préfixe IPv4 différent pour DS-Lite, 464XLAT et les zillions d'autres mécanismes de transition <<https://www.bortzmeyer.org/transition-ipv6-gilde.html>>, la section 4 de notre RFC pose donc comme principe que toutes les solutions utilisant des adresses IPv4 internes se serviront du même préfixe, 192.0.0.0/29. Ce préfixe est donc ainsi documenté dans le registre des adresses spéciales <<https://www.iana.org/assignments/iana-ipv4-special-registry/iana-ipv4-special-registry.xml>>.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc6333.txt>